RESSOURCES HUMAINES - Personnel

REF: G04013

OBJET:

PERSONNEL COMMUNAL: CENTRE MUNICIPAL DE SANTE: APPROBATION D'UN CONTRAT PASSE A COMPTER DU 1er MARS 2005 AVEC MADAME PASSA GAUDOUEN CATHERINE, ENGAGE EN QUALITE DE MEDECIN SPECIALISE EN RHUMATOLOGIE, AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, por tant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, port ant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret nº88-145 du 15 Février 1988 relatif au x agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles de 2 à 4;

Vu la déclaration de vacance de poste nº20041117005 31 du 18 Novembre 2004, effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile de France,

Considérant l'absence de cadre d'emploi répondant au profil du poste ;

Considérant la vacance d'un poste de médecin spécialiste en Rhumatologie,

Considérant que Madame PASSA GAUDOUEN Catherine, possède les titres pour exercer les fonctions définies :

Considérant que Madame PASSA GAUDOUEN Catherine, est inscrite au tableau de l'Ordre des médecins n°93/10088;

Vu le budget communal;

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

DELIBERE:

N°36

ARTICLE 1. AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Rhumatologie.

ARTICLE 2. DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculé sur la base suivante : 73,63€ les 2 heures.

ARTICLE 3. AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 64131 - 511 - (602 - 64131 - 511).

le Maire,